SESSION 2018
Métropole - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-1 EPREUVE INTÉGRATIVE

Option : Développement et animation des territoires ruraux

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Calculatrice**

Le sujet comporte 21 pages

SUJET

Situation :

« Horizons Solidaires » est le pôle de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) « Pays de Saint-Malo ». Le territoire du PETR « Pays de Saint-Malo » se situe dans le nord-est de la Bretagne. Il compte 73 communes et plus de 167 000 habitants.

Créé fin 2009 sous statut associatif, « Horizons Solidaires » mène trois missions principales :
- Soutien à l'entrepreneuriat par l'accueil individualisé et/ou collectif de porteurs de projets.
- Promotion de l'ESS.
- Impulsion et conduite de projets entre structures ESS et acteurs territoriaux.

Contexte :

Né de l'initiative du Centre Départemental d'Action Sociale du Pays de Saint-Malo, le projet « Glanage Solidaire » est coordonné depuis 2015 par « Horizons Solidaires ». Le projet fait aussi l'objet d'un co-pilotage avec la Chambre d'Agriculture, le conseil départemental et la ville de Saint-Malo.
Ce projet fait appel à des glaneurs volontaires qui ramassent et valorisent des fruits et légumes non récoltés dans des champs mis à disposition par des producteurs, pour en faire don à des structures locales d'aide alimentaire.

À l'issue de deux campagnes expérimentales de glanage qui ont révélé un fort potentiel, « Horizons Solidaires » a la volonté de développer le glanage solidaire. Pour cela, l'association souhaite élaborer un guide méthodologique destiné à faciliter la mise en œuvre de projets de glanage solidaire en vue de son déploiement sur d'autres territoires.

Mission :

Vous êtes recruté(e) pour assister la coordinatrice du pôle ESS du Pays de Saint-Malo dans la modélisation du projet « Glanage Solidaire », en vue de son transfert à d'autres territoires.

Afin de vous approprier le contexte et de promouvoir le « Glanage Solidaire », la coordinatrice vous confie les dossiers suivants :

1) Présenter les éléments liés au territoire qui montrent un potentiel favorable au projet « Glanage Solidaire » sur le Pays de Saint-Malo. ***(4 points)***

2) Élaborer la démarche pour la création du guide méthodologique de projets de glanage solidaire. ***(7 points)***

Dans la perspective de développer un modèle économique et social à partir du glanage solidaire, « Horizons Solidaires » envisage également de créer une structure d'insertion en transformation légumière sur le Pays de Saint-Malo :

3) Identifier les partenaires qui pourraient apporter leur soutien et justifier vos choix. ***(5 points)***

Dans le cadre de la promotion de la filière légumes et de la valorisation des dons en légumes attribués aux structures d'aide alimentaire sur le territoire de Saint-Malo :

4) Proposer un événement de clôture des campagnes de glanage 2018. ***(4 points)***

Liste des documents

Document 1 : Cartes de situation du Pays de Saint-Malo
Source : PROSCOT - Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo - décembre 2007

Document 2 : Les emplois dans l'ESS sur le territoire du Pays de Saint-Malo
Source : Magazine « Nous Vous Ille », Dossier ESS - mai-juin-juillet 2017- N°117

Document 3 : Présentation de l'action Glanage solidaire
Source : données Horizons Solidaires - 2017

Document 4 : Les Agricultures du Pays de Saint-Malo. Extraits
Source : Agricultures et territoires. Chambre d'agriculture Ille-et-Vilaine - février 2014

Document 5 : Pertes et invendus en agriculture : solutions et expériences réussies
Source : Dossier de presse ADEME - septembre 2016

Article 1 : *Historique de l'action politique dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Page 5*
Article 2 : *Résultats de l'étude ADEME sur les pertes et invendus en agriculture. Pages 6, 7 et 8*
Article 3 : *SOLAAL facilite le don des agriculteurs pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Page 9*
Article 4 : *Les engagements des filières agricoles. Pages 18 et 19*

Document 6 : Le glanage en France
Source : Présentation du comité de pilotage « Glanage Solidaire » - 31 janvier 2017

Le glanage en France
Inventaire des premières campagnes de glanage pays de Saint-Malo et bilan des premières campagnes de glanage pays de St-Malo

Document 7 : TAg35 propulse l'entrepreneuriat collectif
Source : Article de presse Ouest-France - 22 septembre 2017

Document 8 : La DIRECCTE en quelques mots
Source : Brochure du ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi et du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique - Octobre 2010 (Extraits)

Document 9 : Données financières projet glanage
Source : Horizons Solidaires - éléments financiers campagnes Glanage Solidaire 2015-2016

Données et documents modifiés pour les nécessités de l'épreuve

Grille d’évaluation

Capacités évaluées :

C10 – Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement et animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle

C10.4 – Répondre à une commande professionnelle

Questions	Critères	Barème
1) Présenter les éléments liés au territoire qui montrent un potentiel favorable au projet Glanage Solidaire sur le Pays de Saint-Malo.	Identification des éléments du contexte local, national et des potentialités de l’activité glanage.	**/4**
2) Élaborer la démarche pour la création du guide méthodologique de projets de glanage solidaire.	Proposition d’une méthodologie de projet contextualisée.	**/7**
3) Identifier les partenaires qui pourraient apporter leur soutien et justifier vos choix.	Identification des partenaires potentiels d’un projet. Identification du rôle que pourront jouer ces partenaires à la création de la structure d’insertion.	**/5**
4) Proposer un événement de clôture des campagnes de glanage 2018.	Proposition d’un événement adapté à l’objectif visé.	**/4**

DOCUMENT 1

Cartes de situation du Pays de Saint-Malo

Situation de la région Bretagne

Situation du Pays de Saint-Malo

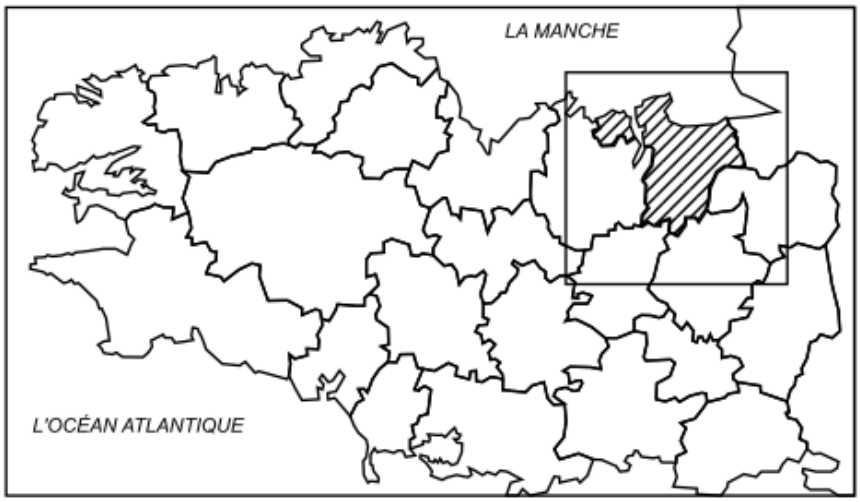

Les groupements de communes du Pays de Saint Malo constituant le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

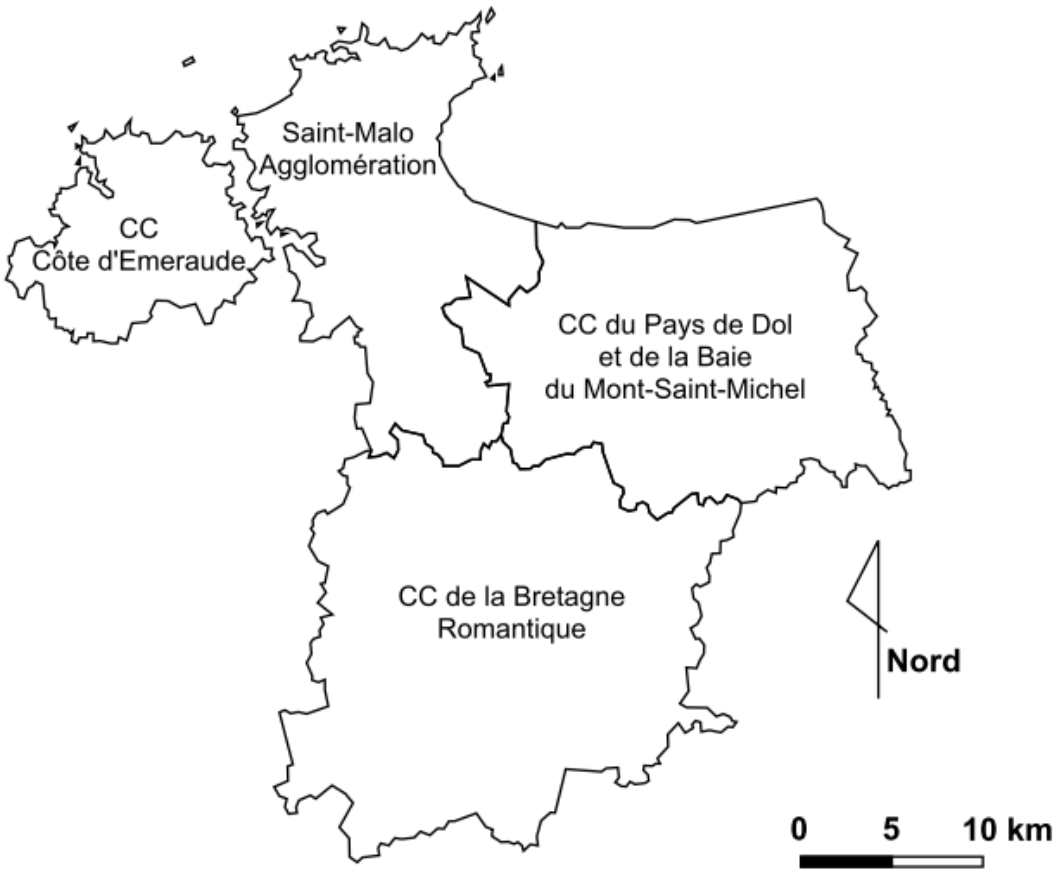

Source : PROSCOT - Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo _ décembre 2007

DOCUMENT 2

Les emplois dans l'ESS sur le territoire du Pays de Saint-Malo

47000 salariés travaillent dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Ille-et-Vilaine

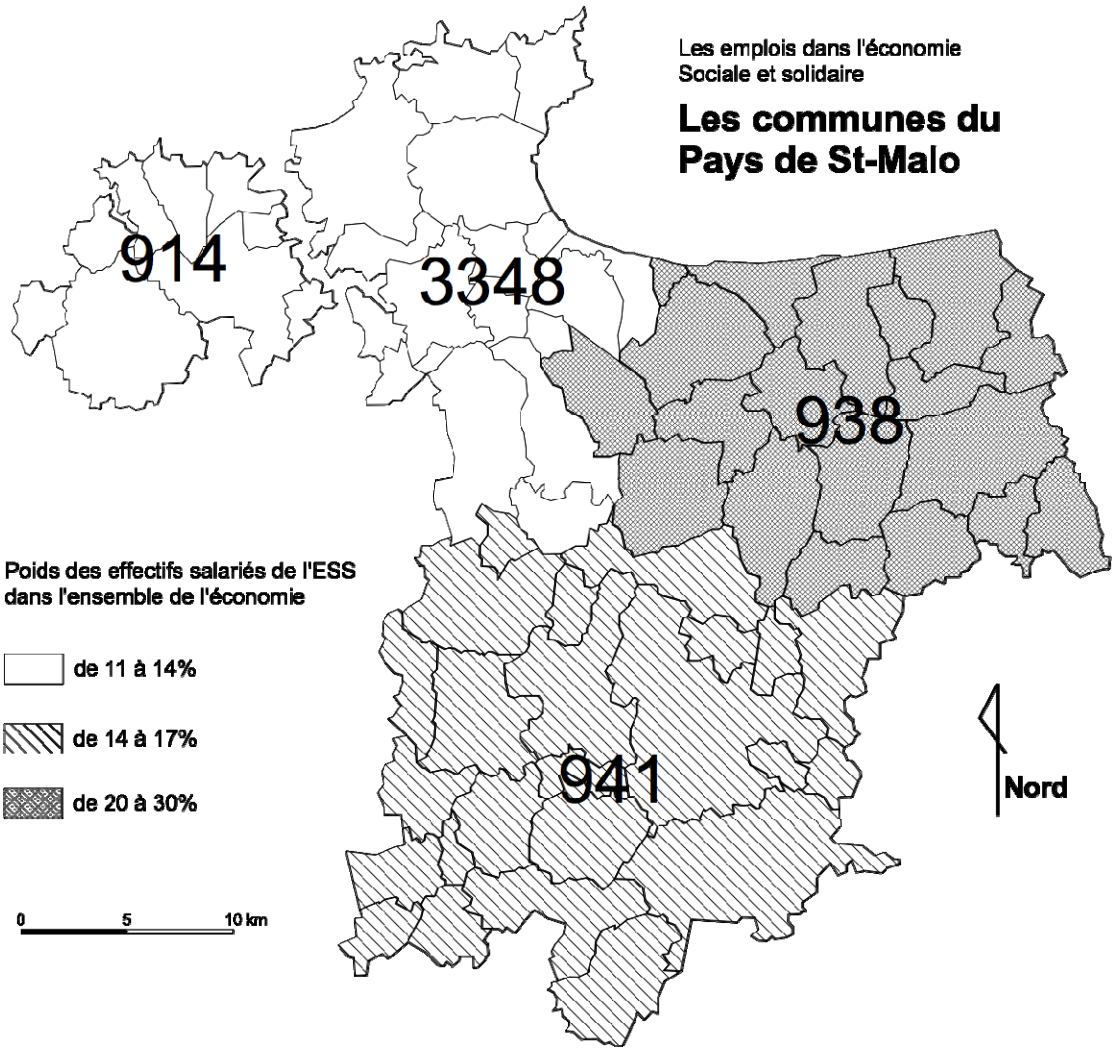

Services aux personnes, sport et loisir, banque et assurance, culture, agriculture, commerce… les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se retrouvent dans tous les secteurs d'activité. Elles sont implantées dans les grandes agglomérations comme dans les communes rurales qu'elles contribuent à dynamiser : 2/3 des communes françaises comptent au moins une entreprise de l'ESS.

L'organisation qui relève de l'ESS privilégie le service rendu à la recherche du profit maximal. Leur fonctionnement est basé sur la coopération et la gestion démocratique (1 individu = 1 voix). Les entreprises de l'ESS sont reconnues depuis 2014 par une loi qui a posé les bases de leur organisation, leur développement et leur financement.

L'ESS emploie aujourd'hui 2,37 millions de salariés en France ce qui représente plus de 10 % de l'emploi. En Ille-et-Vilaine, ce chiffre est de 12,5 %. L'ESS montre une capacité plus grande à résister à la crise économique. Entre 2008 et 2013, elle est restée créatrice d'emplois contrairement au reste du secteur privé. Selon l'observatoire régional de l'ESS, 551 emplois ont été créés en 2015, soit 20 % des créations d'emplois privés en Ille-et-Vilaine.

Le département soutient l'ESS depuis 2004. Favoriser le développement des initiatives sociales et solidaires, c'est soutenir la création d'emplois et d'entreprises non délocalisables, qui répondent aux besoins des habitants et améliorent l'attractivité du territoire.

Source : Magazine « Nous Vous Ille », Dossier ESS Mai-juin-juillet 2017, n° 117

DOCUMENT 3

Présentation de l'action Glanage Solidaire

Horizons Solidaires
— Diffuseur d'ESS —

- **Finalités**

Favoriser l'insertion sociale : rompre l'isolement par la mobilisation et la valorisation d'un groupe de personnes, bénévoles et volontaires, pour récolter ensemble des produits agricoles locaux. Cultiver le sentiment d'utilité par des actions valorisantes.

Lutter contre le gaspillage alimentaire : ramasser les légumes et les fruits non récoltés et les valoriser auprès d'associations caritatives. D'après une étude de l'ADEME publiée en 2012, le gaspillage alimentaire représente en France près de 20 kg par habitant et par an, dont 7 kilos d'aliments non consommés et encore emballés.

Favoriser la mixité sociale : la diversité des acteurs volontaires sollicités dans cette démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire illustre l'ouverture sociale de ce projet. Ces rencontres valorisent le travail de chacun comme une source d'échanges et d'enrichissement réciproque.

Diversifier l'alimentation en privilégiant l'approvisionnement en local : permettre aux bénéficiaires des associations d'aide alimentaire de diversifier leur alimentation par la consommation de légumes et fruits frais d'exploitations agricoles du territoire.

- **Public**

Glaneurs : personnes en insertion ou en situation de handicap suivies par des structures sociales (CDAS, ESAT, centre de formations...), bénéficiaires d'associations d'aide alimentaire, jeunes, bénévoles… ;

Exploitants agricoles du Pays de Saint Malo, engagés dans le projet (une quinzaine au total) ;

Associations d'aide alimentaire : Banque alimentaire, Secours Populaire et Restos du Cœur.

Territoire cible : Pays de Saint-Malo

Source : données Horizons Solidaires _ 2017

DOCUMENT 4

Les Agricultures du Pays de Saint-Malo

Des exploitations tournées vers l'élevage

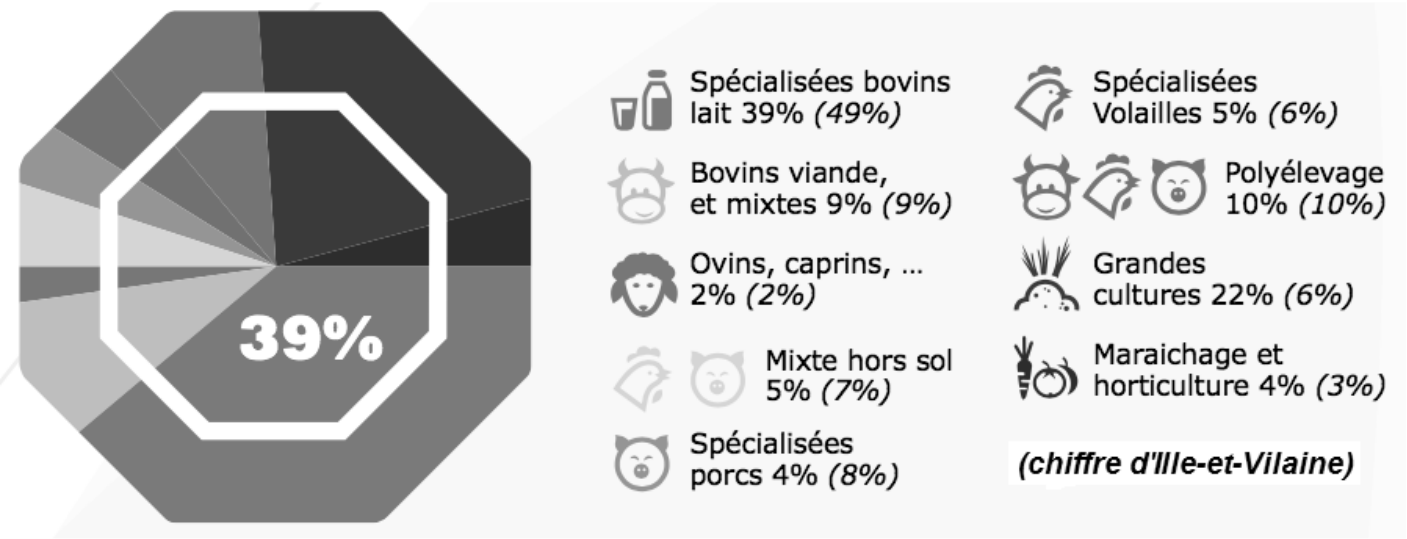

En 2010, 39 % des exploitations sont spécialisées en production laitière. C'est le territoire le moins spécialisé en production « bovins lait » de tout le département.
22 % des exploitations sont spécialisées dans les grandes cultures, légumes de plein champ et légumes sous serre.
C'est la caractéristique majeure du Pays de Saint-Malo. Ces productions en légumes de plein champ se localisent essentiellement au nord du Pays de Saint Malo.

Un Pays à vocation d'élevage
Nomenclature du recensement agricole :

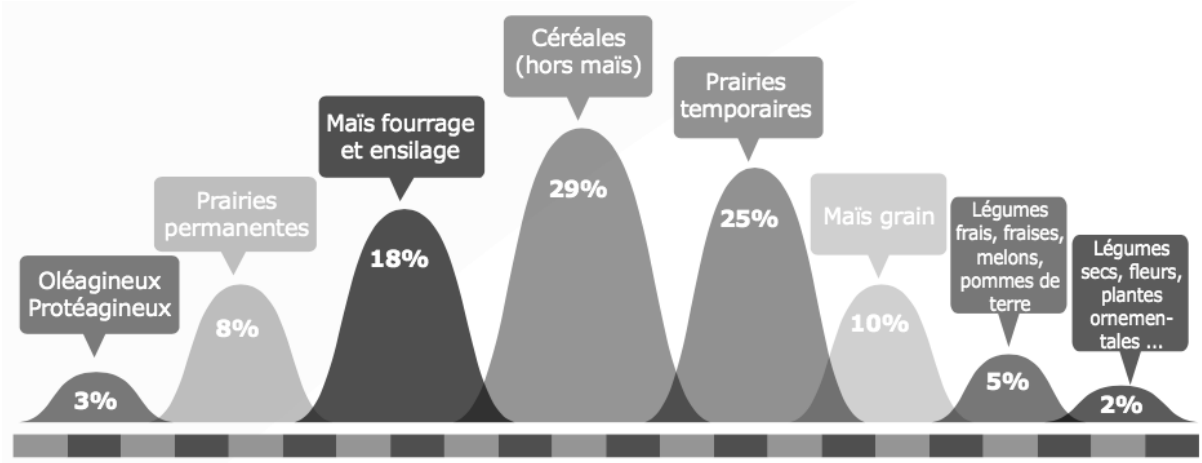

- Prairies permanentes : espaces naturels ou semés il y a plus de cinq ans, ne recevant peu ou pas d'amendements.
- Prairies temporaires : superficies semées depuis moins de six ans avec des graminées et/ou des légumineuses fourragères.

93 % de la surface agricole est destinée à l'alimentation animale.
60 % des surfaces sont occupées par le maïs et les grandes cultures.
33 % des surfaces sont occupées par des prairies.

DOCUMENT 4 (suite)

Plus de productions végétales sur le Pays Saint-Malo

Ce Pays se distingue du département d'Ille-et-Vilaine par une production légumière et horticole de 7 %. C'est la plus élevée du département (Ille-et-Vilaine : 3 %). Ceci s'explique notamment par le climat non gélif du littoral qui historiquement a permis le développement de la pomme de terre primeur. Cette particularité du territoire s'explique avant tout par la qualité agronomique des sols qui est adaptée à la production légumière.

Diminution de la surface agricole

La gestion du foncier est un enjeu prioritaire pour le Pays de Saint-Malo. Entre 2000 et 2010, la surface agricole y a diminué de 4 100 ha, soit l'équivalent de la surface de 87 exploitations. Ce sont l'équivalent de 592 terrains de football qui disparaissent chaque année. C'est notamment le résultat d'une artificialisation croissante des terres : celles-ci perdent leur usage agricole au profit du bâti (habitat, infrastructures de transport) ou du non-bâti (terrains de sport, jardins…).

Évolution des surfaces agricoles entre 2000 et 2010

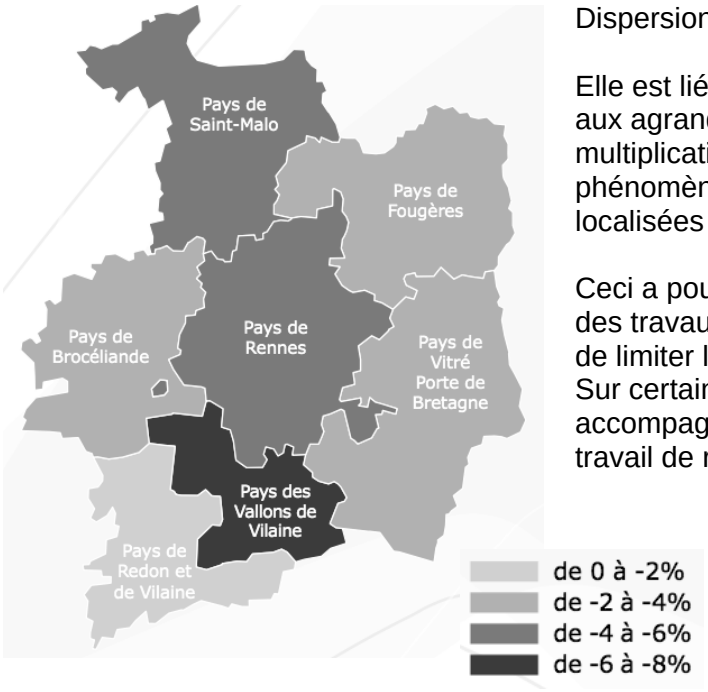

Dispersion des parcelles agricoles

Elle est liée à la consommation de foncier pour l'urbanisation, aux agrandissements successifs des exploitations, ainsi qu'à la multiplication des propriétaires fonciers non agriculteurs. Ces phénomènes ont conduit les agriculteurs à cultiver des terres localisées parfois à distance du siège d'exploitation.

Ceci a pour conséquence d'augmenter les temps et les coûts des travaux agricoles, d'augmenter l'insécurité sur les routes et de limiter les possibilités de pâturage des animaux.
Sur certaines communes, les agriculteurs et élus du territoire, accompagnés par la Chambre d'agriculture, ont entamé un travail de regroupement du parcellaire de chaque exploitation.

Source : Agricultures et territoires. Chambre d'agriculture Ille-et-Vilaine _ février 2014

DOCUMENT 5

Pertes et invendus en agriculture : solutions et expériences réussies

Historique de l'action politique dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

En juin 2013, la France s'est engagée au travers du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire à réduire de moitié le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025.

En août 2014, le Plan National Prévention Déchets (PNPD) pour la période 2014-2020 réaffirme les ambitions de réduire autant les déchets ménagers que les déchets issus des activités économiques.

En août 2015, par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'ADEME s'est vue confier une nouvelle mission pour accompagner l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En février 2016, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire comprend plusieurs mesures :

- inscription dans le code de l'environnement d'une hiérarchie de la lutte contre le gaspillage alimentaire, allant de la prévention à la méthanisation ;
- obligation de recourir à une convention pour les dons réalisés entre un distributeur de denrées alimentaires et une association caritative ;
- obligation pour les surfaces de plus de 400 m² de proposer, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi, une convention de don à une ou plusieurs associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables ;
- interdiction de la javellisation des invendus ;
- information et éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles ;
- intégration de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le reporting social et environnemental des entreprises.

DOCUMENT 5 (suite)

Résultats de l'étude ADEME sur les pertes et invendus en agriculture

Dans le cadre de sa mission de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ADEME a publié en mai 2016 une étude portant sur « l'état des lieux des pertes et gaspillages et de leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire ».

Définition des pertes et gaspillages

« Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée, constitue le gaspillage alimentaire » (Définition du gaspillage selon le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire remis en 2013 par Guillaume Garot, alors Ministre délégué à l'agroalimentaire).

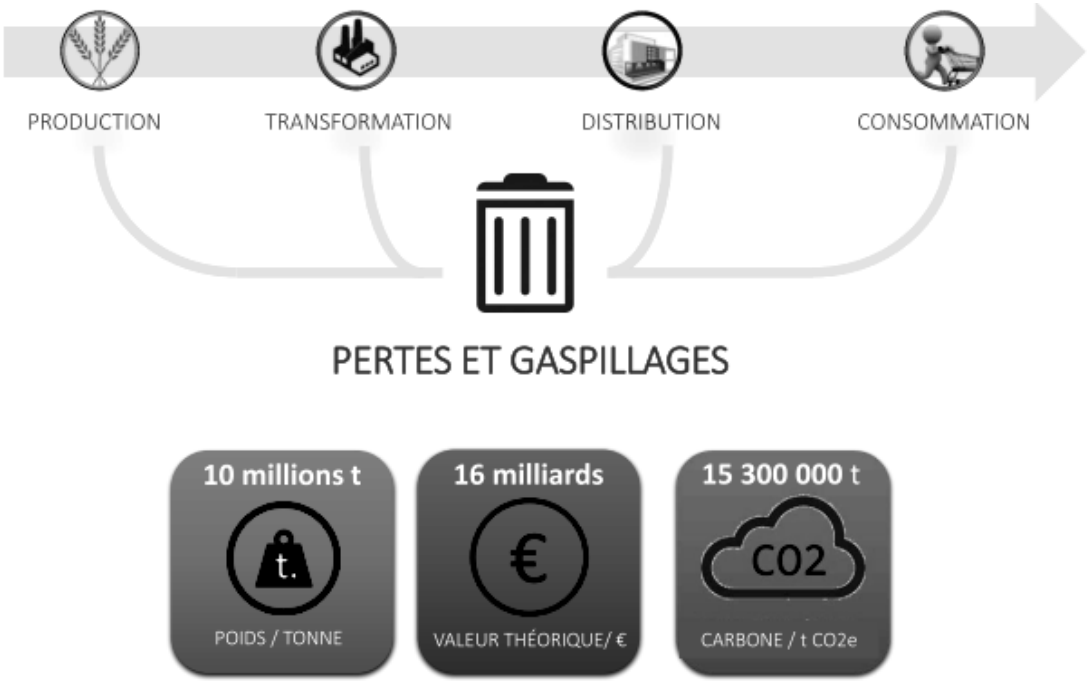

Ce qu'il faut retenir

L'un des enseignements majeurs de l'étude est que chaque acteur, tout au long de la chaîne alimentaire, participe aux pertes et gaspillages alimentaires, à son niveau mais également en aval et en amont par le jeu des relations commerciales.

Au total, ce sont 10 millions de tonnes de produits perdus et gaspillés pour l'alimentation humaine par an en France.

Ces 10 millions de tonnes ont une valeur commerciale théorique de 16 milliards d'euros. Cette valeur « théorique » correspond au prix de vente des produits perdus et gaspillés. Elle ne prend pas en compte les éventuels gains financiers issus des valorisations qui peuvent être réalisées (utilisation pour l'alimentation animale, production d'énergie par méthanisation, compost, etc.), ni les coûts inhérents aux actions nécessaires pour éviter la perte des aliments (main d'œuvre, stockage, sensibilisation, transport).

DOCUMENT 5 (suite)

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

L'étude évalue enfin à 15,3 millions de tonnes équivalent CO_2 (Mteq) l'impact carbone de ces pertes et gaspillages. Cela correspond à 3 % de l'ensemble des émissions de l'activité nationale (les émissions de la France sont de 491 Mteq CO_2, format inventaire CITEPA, données 2013).

Pertes et gaspillage dans l'agriculture

Tous les acteurs sont concernés. Sur les 10 millions de tonnes perdues et gaspillées par an, 33 % le sont lors de la phase de consommation, 32 % lors de la production, 21 % lors de la transformation et 14 % lors de la distribution.

L'ensemble du gaspillage et des pertes n'est donc pas concentré sur la phase de consommation, contrairement à l'idée largement répandue.

Selon la nature des produits, les pertes et gaspillages alimentaires se situent à différentes étapes de la chaîne (production, transformation, distribution, consommation).

Les produits les plus fragiles, comme les fruits et légumes, sont surtout perdus et gaspillés au niveau de la production, du fait notamment de produits abîmés, de surproduction saisonnière et des exigences du marché à certaines périodes.

A l'inverse, les produits d'origine animale sont davantage perdus au niveau de la consommation.

Exemples de produits perdus lors de la production :

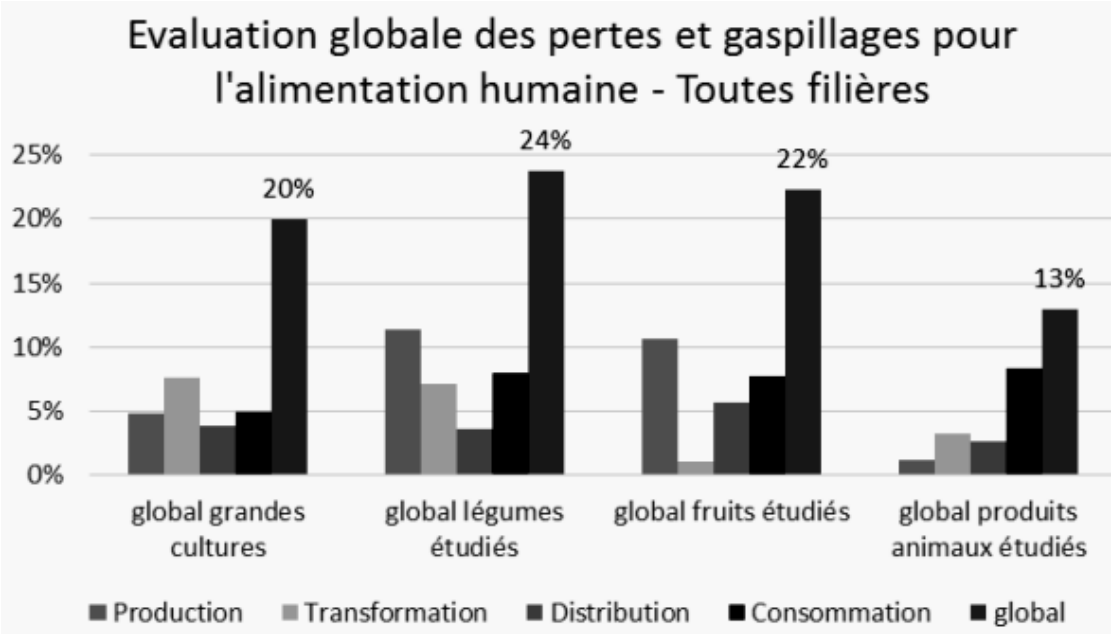

DOCUMENT 5 (suite)

Pour les pommes de terre, le tri par calibre et aspect génère beaucoup de pertes en production ; tandis que l'épluchage et la taille en génèrent lors de la transformation.

Pour les salades, les pertes et gaspillages sont importants à chaque étape, à cause de leur fragilité et des exigences des distributeurs et des consommateurs.

Pour les fruits, les deux principales causes de perte sont les défauts d'aspect et de calibre à l'interface entre production et transformation/distribution, ainsi que les pertes liées lors de la distribution et la consommation.

A noter que la pomme, qui est le fruit le plus consommé et le plus produit en France, est aussi celui qui se conserve le mieux, d'où un taux de perte global de 15% plus faible que celui constaté sur d'autres fruits.

Selon l'étude, il existe des bonnes pratiques à tous les niveaux pour réduire les pertes.

Au niveau de la production, promouvoir les circuits courts et de proximité en complément des circuits longs diminue la présence d'intermédiaires et limite donc les manipulations ou les risques de rupture de la chaîne du froid.

Chaque action positive d'un acteur a un impact sur le comportement des autres acteurs. Par exemple, lorsque les consommateurs sont sensibilisés à la qualité intrinsèque d'un produit plutôt qu'à son aspect, les producteurs et les distributeurs peuvent reconsidérer leurs exigences en matière, par exemple, de calibrage.

SOLAAL facilite le don des agriculteurs pour lutter contre le gaspillage alimentaire

SOLAAL est une association créée en 2013 par Jean-Michel Lemétayer, reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire. Elle rassemble un grand nombre d'organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros.

SOLAAL facilite le don en permettant aux agriculteurs donateurs de gagner du temps, d'avoir une traçabilité des dons, de mieux connaître les associations locales.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Depuis sa création, SOLAAL œuvre pour obtenir une réduction d'impôt pour l'agriculteur-donateur :

Afin de faciliter le don des agriculteurs, l'association SOLAAL intervient auprès des pouvoirs publics pour que l'agriculteur soit considéré comme tout autre citoyen-donateur, au regard de l'article 238 bis du code général des impôts.

Aujourd'hui, le dispositif fonctionne pour :
- les fruits et légumes frais
- le lait
- les œufs
- les céréales

SOLAAL souhaite que la réduction d'impôt s'applique aussi pour le don de produits agricoles qui sont transformés ensuite, comme dans le cas de pommes transformées en compote.

LES ENGAGEMENTS DES FILIÈRES AGRICOLES

Au-delà des actions locales menées à l'initiative d'un ou de quelques producteurs, les filières agricoles offrent également la possibilité aux producteurs de faire don de leurs invendus aux associations d'aide alimentaire. Pour autant, ces dispositifs ne sont pas exclusivement réservés aux dons de denrées surnuméraires ou non commercialisables. Ils sont également la traduction de la générosité des producteurs agricoles envers une part croissante de nos concitoyens en situation de grande précarité. C'est notamment le cas de la filière lait qui organise chaque année des « campagnes laitières ». Ou encore de la filière « viande de porc » avec l'opération « Pig Parade » mais aussi de la filière œufs avec des dons organisés par l'Union des Groupements de producteurs de viande en Bretagne (UGPVB).

L'exemple des dons de lait

Depuis plus de 20 ans, la filière laitière donne et transforme en moyenne 8 millions de litres de lait chaque année, ce qui couvre les besoins en équivalent de lait de 50 000 familles de 4 personnes pour une année.

Depuis 2014, les producteurs laitiers bretons ont la possibilité de faire don aux associations d'aide alimentaire d'une partie de leur production collectée, en contrepartie d'un avantage fiscal. Cette année, le dispositif « Campagne laitière » a été relancé.

Cette campagne permet aux producteurs de défiscaliser 60 % du don effectué au mois de mars de chaque année, calculé à la valeur du litre de lait payé par l'entreprise ce même mois.

Le système est simple : l'éleveur doit transmettre son intention de donner X litres de lait à une ou plusieurs organisations caritatives de son choix (13 associations sont habilitées dont 4 grandes « historiques »: les Banques alimentaires, Les Restos du Cœur, la Croix Rouge et le Secours Populaire).

Grâce à ces dons, les associations alimentaires ont bénéficié sur la campagne 2014/2015 de produits laitiers français équivalents à près de 11 millions de litres de lait. Ces produits laitiers répondent aux besoins essentiels des plus démunis qui peinent parfois à accéder à une alimentation équilibrée.

DOCUMENT 5 (suite)

750 000 œufs donnés aux banques alimentaires bretonnes depuis 2011

Depuis le début de l'année 2016, plus de 100 000 œufs ont été donnés par l'Union des Groupements de producteurs de viande en Bretagne (UGPVB) aux associations d'aide alimentaire de la région. Les œufs constituent une source de protéines très demandée par les associations de don car ils sont absents de la liste des produits distribués dans le cadre de l'aide alimentaire publique, qu'elle soit communautaire ou nationale. Il convient de préciser que les œufs donnés sont les mêmes que ceux distribués dans le commerce.

Don de 4 250 kg de côtes de porc d'origine bretonne en 2015

En 2015, le Comité Régional Porcin de Bretagne (CRP), organisation professionnelle qui représente près de 6000 éleveurs, a lancé l'événement « Pig Parade », une exposition artistique itinérante autour du cochon. La vente aux enchères des œuvres réalisées par une quinzaine d'artistes a permis au CRP de remettre 4 250 kg de côtes de porc d'origine bretonne à la Banque alimentaire. D'une valeur de 10 000 €, ce don représente une portion de viande pour plus de 25 000 personnes.

ADEME Bretagne

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

En complément des nombreuses études nationales menées par l'ADEME pour asseoir le socle des connaissances en France sur le gaspillage alimentaire, l'ADEME Bretagne accompagne chaque année plusieurs initiatives au sein des territoires, par le biais d'appels à projets en partenariat avec la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Après avoir accordé plus de 80 000 € d'aides sur 2015, ce sont plus de 200 000 € qui devraient être attribués par l'ADEME Bretagne sur 2016 pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Source : Dossier de presse ADEME _ septembre 2016

DOCUMENT 6

Le glanage en France

Horizons Solidaires — Diffuseur d'ESS — RÉSO solidaire

Le glanage en France

Comité de pilotage
Glanage Solidaire 31/01

Un peu d'Histoire :

Le glanage est un droit ancestral basé sur l'édit royal du 2 novembre 1554. Il autorise des individus à glaner sur le terrain d'un autre, à la main, sans aucun outil et à condition que la récolte ait été faite.

En France, le glanage est aujourd'hui toléré, et sans un arrêté municipal, il est autorisé à ce jour (« à la vue de tous »), sur une parcelle « cultivée non close », déjà récoltée, et pratiqué à la main après l'accord de l'exploitant.

Selon une étude de l'Observatoire des pratiques de consommation émergente de 2012, la pratique du glanage concernerait près de 40 % des français :

« Le glanage qui existait déjà au Moyen-Âge est une pratique qu'on constate revenir : 4% des Français disent y recourir de manière régulière, 16% disent y procéder parfois et 18% exceptionnellement ».

Le sociologue, Robert Rochefort :

Aujourd'hui, le glanage s'investit sur d'autres espaces que les champs sur lesquels il était pratiqué à l'origine, et se développe dans les zones urbaines.

- Récupération de nourriture invendue dans les containers des supermarchés
- Récupération des fruits ou légumes en fin de marchés
- Recyclage des encombrants

Les Glaneuses, Millet, 1857

Fidèle à l'un de ses sujets favoris, la vie paysanne, Millet livre dans ce tableau le résultat de dix années de recherches autour du thème des glaneuses. Ces femmes incarnent le prolétariat rural. Elles sont autorisées à passer rapidement, avant le coucher du soleil, dans les champs moissonnés pour ramasser un à un les épis négligés.

(www.musee-orsay.fr, consulté le 18 octobre 2017)

Image du film « Les glaneurs et la glaneuse » Agnès Varda, 2000

Armée de sa curiosité et d'une caméra numérique, Agnès Varda est partie sur les routes de France filmer les diverses façons et raisons de glaner. Elle en a rapporté « Les Glaneurs et la glaneuse », remarquable documentaire routard qui raconte la violence sociale de notre société du gaspillage, mais aussi le plaisir de la collecte.

(http://www.lesinrocks.com, consulté le 20 octobre 2017)

DOCUMENT 6 (suite)

Inventaire et bilan des premières campagnes de glanage pays de Saint-Malo

Inventaire et bilan des premières campagnes de glanage pays de Saint-Malo

date	info plus	producteur	récolte	glaneurs	don
27 avril	annulé (météo)	Mr Reveillard		CDAS Pays Malouin	
3 septembre	1er glanage	Mr Moulin	PDT 150 kg	CDAS Pays Malouin	Secours Populaire et Cancale solidarité
15 septembre	Point presse	Antoine Lesné	PDT 200 kg	CDAS Pays Malouin	Secours Populaire
6 octobre	3ème glanage	Antoine Lesné	PDT 300 kg	CDAS Pays Malouin	Secours Populaire et Cancale solidarité
8 octobre	4ème glanage	Antoine Lesné	PDT 200 kg	CDAS Pays Malouin	Banque Alimentaire
13 octobre	5ème glanage	Antoine Lesné	PDT 100 kg	SAJ Cat Armor	stockage discosoupe
13 octobre	annulé (manque de glaneurs)	Leduc	PDT		
14 octobre	6ème glanage	Antoine Lesné	PDT 200 kg	SAESAT CAT Armor	Secours Populaire
15 octobre	annulé (mobilisation transport glaneurs)	Mr Sorre	PDT	CDAS Pays Malouin	
16 octobre	7ème glanage	Mr Sorre	PDT 300 kg	AREP 35	Entraide de la Baie
21 octobre	annulé (météo)	Antoine Lesné	PDT	SAESAT et SAJ CAT Armor	
22 octobre	8ème glanage	Antoine Lesné	Carottes 200 kg	CDAS Pays Malouin	Secours Populaire
29 octobre	9ème glanage	Antoine Lesné	Carottes 200 kg	CDAS Pays Malouin	Banque Alimentaire
30 octobre	10ème glanage	Antoine Lesné	Carottes 170 kg PDT 30 kg	Espace jeune Saint Jouan	Banque Alimentaire
4 novembre	11ème glanage	Antoine Lesné	Carottes 150 kg	SAESAT et SAJ CAT Armor	Banque Alimentaire
12 novembre	12ème glanage	Mr Sorre	Carottes 150 kg	CDAS Pays Malouin	Secours Populaire
19 novembre	annulé (pluie + manque de glaneurs)	Mr Sorre	Carottes	CDAS Pays Malouin	
24 novembre	13ème glanage	Mr Sorre	Carottes 30 kg	Varengo + Horizons	Préparation discosoupe
25 novembre	14ème glanage	Mr Sorre	Carottes 200 kg	CDAS Pays Malouin	Entraide de la Baie
Au total	**14 actions de septembre à décembre**	**4 producteurs partenaires engagés**	**2580 kg de légumes récoltés**		

2 documents : une charte et un règlement qui structurent l'action

- 2 campagnes qui ont révélé un fort potentiel
- 9 producteurs déjà très engagés dans la démarche
- 127 glaneurs(euses) mobilisés sur les campagnes 2015-16
- 4933 kilos de fruits et légumes récoltés et redistribués aux associations d'aide alimentaire en 22 actions

Source : Présentation du comité de pilotage « Glanage Solidaire » _ 31 janvier 2017

DOCUMENT 7

TAg35 propulse l'entrepreneuriat collectif

TAg35 propulse l'entrepreneuriat collectif

Trajectoires agiles en Ille-et-Vilaine aide à la création d'entreprises en encourageant l'intelligence collective et les acteurs locaux.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce que TAg35 ?

« TAg35, pour Trajectoires agiles en Ille-et-Vilaine, est un acteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Il fonctionne sur le modèle d'un incubateur de start-up à l'image de la French tech Rennes - Saint-Malo », explique son directeur Laurent Prieur. « La différence est dans notre ADN. Nous propulsons des projets à fort impact social et utiles aux territoires, avec un mode entrepreneurial pariant sur l'intelligence collective et impliquant les acteurs locaux. »
Quels projets ? Parmi ces projets, on peut citer une épicerie solidaire à Muel, une conciergerie de quartier au Blosne, un espace accompagnant la création de fermes agricoles sur le département, un supermarché coopératif et participatif à Rennes, une Osteria (auberge) permettant l'inclusion sociale de jeunes ayant des Troubles du spectre autistique (TSA)... « Les idées sont différentes, la structuration financière aussi. Mais l'esprit est le même. Nous soutenons actuellement 23 projets à différents niveaux de maturation. »

Comment cela fonctionne ?

TAg35 a trois missions. Assia Aïch s'occupe plus spécialement du révélateur, pour détecter des besoins sociétaux non couverts sur les territoires et imaginer des réponses entrepreneuriales. Elle accompagne également les porteurs d'idées d'activités économiques jusqu'au projet d'entreprise sociale dans l'idéateur (personne ou structure chargée de trouver des idées). Gaël Hélary s'occupe, lui, de l'incubateur et accompagne la construction puis la montée en puissance de l'entreprise jusqu'à son autonomie.

Combien ça coûte ?

Chacun paie 60 € par mois pour être accompagné sur une durée de deux mois pour l'idéateur et de 12 à 18 mois pour l'incubateur. « Chaque entrepreneur adhère à TAg35 et participe aux décisions concernant l'association. Outre le soutien technique, c'est aussi un réseau d'entrepreneurs innovants. »

Quels réseaux ?

TAg35, créée par les sept Pôles ESS d'Ille-et-Vilaine et par l'Urscop (Union régionale des scop), est financé par Rennes Métropole, le Département, la Région, l'État et l'Europe. Créé en juin 2016, il a été le premier propulseur d'entrepreneuriat collectif de Bretagne.

Depuis, il a été rejoint par trois autres structures, une par département. Avec TAg35, des réseaux entre les entreprises, les acteurs publics et les entrepreneurs d'innovation sociale, se développent […].

Source : Article de presse Ouest-France - 22 septembre 2017

DOCUMENT 8

La DIRECCTE en quelques mots

S'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, la DIRECCTE est une nouvelle direction régionale placée auprès du Préfet de région pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. Son objectif est de mettre en place une organisation régionalisée, plus simple et plus lisible.

- Un interlocuteur unique

La DIRECCTE est désormais l'interlocuteur économique et social unique de l'Etat, des entreprises et des acteurs socio-économique : chefs d'entreprise, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs.

- Une intervention cohérente

La DIRECCTE est présente auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution, accompagne leur création, leur développement et les aide à gérer les ressources humaines et les compétences.

- Une performance accrue

La DIRECCTE va pouvoir proposer aux entreprises et aux acteurs de la région un accompagnement plus global et continu.

La DIRECCTE est composée d'un échelon régional structuré en 3 pôles :

Pôle entreprises, emploi et économie

Ce pôle est chargé de :

- soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises ;
- développer les compétences des salariés dans le cadre d'une stratégie de croissance de l'activité et de l'emploi ;
- anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail, notamment en améliorant l'efficacité du service public de l'emploi.

Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Ce pôle est chargé de :

- assurer, participer, contribuer au bon fonctionnement et à la loyauté du marché, en détectant les pratiques susceptibles d'altérer le jeu de la concurrence (ententes, abus de domination, déséquilibre des relations inter-entreprises, etc.) ;
- assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs ;
- veiller au respect de la législation et de la réglementation en matière de métrologie légale (instruments de mesures).

DOCUMENT 8 (suite)

Pôle politique du travail

Ce pôle est chargé de :

- assurer le respect du droit du travail (Inspection du Travail) ;
- promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions de travail et la santé au travail ;
- appuyer le dialogue social et le développement de la représentation du personnel ;
- assurer la veille et le suivi des relations individuelles et collectives de travail.

La DIRECCTE a des implantations territoriales au plus près des usagers :

La DIRECCTE comprend des unités territoriales au plus près des usagers. Ces unités territoriales, implantées dans les départements, font partie intégrante de la DIRECCTE. Elles constituent le niveau de proximité de la direction régionale pour les missions de proximité : contrôle de l'inspection du travail, mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi, contribution au développement économique sur les territoires.

La DIRECCTE pilote également la politique de protection des consommateurs mise en œuvre par les directions départementales de la protection des populations.

Source : Brochure du ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi et du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique _ Octobre 2010 (Extraits)

DOCUMENT 9
Données financières projet glanage

Horizons Solidaires — Diffuseur d'ESS —

Données financières projet glanage

Pays de ST Malo

Achats : 4 400 € (17 %)
Équipement
- Fournitures : bureautique, téléphonie : 2 270 €
- Fournitures techniques (sacs, diables, location véhicules, etc.) : 900 €

Présentation de services
- Expérimentation, prise en charge des déplacements de glaneurs, etc. : 500 €

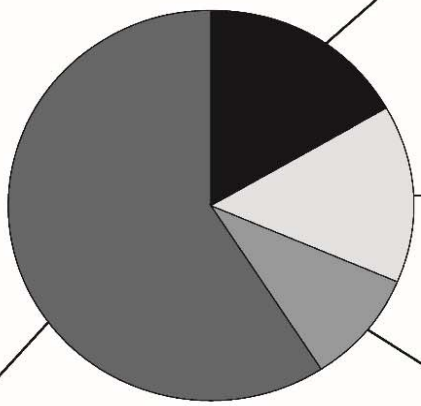

Services extérieurs : 3 800 € (14,6 %)
Location
- Location de bureaux
- Location d'espaces de stockages

Charges de personnels : 15 370 € (59 %)
Deux postes de dépenses principaux :
- Rémunération de la chargée de projet :
  Coordination et pilotage de l'action sur le territoire de Saint-Malo
- Rémunération pour le suivi local de l'action :
  Suivi stratégique et politique (comité de pilotage)
  Gestion administrative
  Encadrement de la chargée de projet

Autres services extérieurs : 2 460 € (9,4 %)
Frais liés au fonctionnement et la promotion de l'action :
- Communication (flyer, événementiels, outil de communication audiovisuel, support web) : 1 500 €
- Frais de gestion (banque, formation, comptabilité) : 960 €

Part d'autofinancement 15 %
Autres financements 5 %
Subvention sollicitée auprès de l'ADEME 80 % du budget total.

Objectifs prévisionnels de la campagne de glanage solidaire 2016

30 glanages	130 glaneurs et environ 15 partenaires mobilisés	Des expérimentations - Ramassage des légumes à l'aide d'un cheval - Atelier de cuisine avec les légumes récoltés	2 événements de clôture des campagnes 2016

Source : Horizons Solidaires-éléments financiers campagnes Glanage Solidaire 2015-2016